

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Syndicat Intercommunal
EAU et ASSAINISSEMENT
Chevincourt-Machemont-Mélicocq-Marest-sur-Matz

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 13/04/2026
ID : 060-246000640-20260409-2_2026_S01-DE



SÉANCE ORDINAIRE DU 09/04/2026 à 19h30

A la Mairie de CHEVINCOURT

Date de convocation et affichage : 03/04/2026 (article L 2121-10 du (CGCT)

Nombre de membres : 12 Présents : 12 Votants : 12

Présidente de séance : Mme Marie-Claude FLORENCHIE

Secrétaire de séance : M. Patrick BOUCHER

Délégués des Communes présents à la séance :

CHEVINCOURT : MM. MACHURA, BOUCHER, DELFORGE

MACHEMONT : MM. SPINELLI-DHUICQ, BOUCHENEZ, NADAIRE

MÉLICOQ : MM. LAMBERT, JOLIVET, FLORENCHIE

MAREST : MM. SEGRÉ, DEMEESTER, BONICHOT

2.2026.S01 : Installation du Conseil Syndical

Monsieur MACHURA, Président en exercice, donne la parole à Madame FLORENCHIE Marie-Claude, doyenne d'âge, pour la lecture des délibérations des Conseils Municipaux désignant leurs délégués auprès du SIVOM

CHEVINCOURT :

Délégués titulaires : Mrs. Christophe MACHURA, Patrick BOUCHER, Christophe DELFORGE

Délégués suppléants : Mmes Brigitte BRUNET, Laurence NOYELLE, Delphine GAUER

MACHEMONT :

Délégués titulaires : Mrs. Franck SPINELLE DHUICQ, Guillaume ZWICK, Andréa NADAIRE

Délégués suppléants : Mmes Marie-Rose DUBOIS, Christelle BOUCHENEZ, M. Loïc GÉRARD

MÉLICOQ :

Délégués titulaires : Mme Florence LAMBERT, M. Bertrand JOLIVET, Mme Marie-Claude FLORENCHIE

Délégués suppléants : Mme Valérie VANPEVENAGE, Mrs. Nicolas LANDUYT, Bruno QUIMBEKE

MAREST-SUR-MATZ

Délégués titulaires : Mrs Marc SEGRÉ, Christophe DEMEESTER, Florian VERNEY

Délégués suppléants : Mrs Alain BONICHOR, Nicolas SCHOUTEETEN, Gaël GOY

Après lecture de ces documents, Mme FLORENCHIE, déclare
nouveau Conseil Syndical.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Transmis par voie dématérialisée
au contrôle de légalité.

La Présidente
Mme Marie-Claude FLORENCHIE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication
et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de
l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours
citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr